

PUBLICATION OFFICIELLE DE L'ORDRE DES AUDIOLOGISTES ET DES
ORTHOPHONISTES DE L'ONTARIO

C A S L P O



O A O O

OAO O JOURD'HUI

Volume 9, numéro 3, été 2011
www.caslpo.com

MOT DU RÉGISTRATEUR

Ce numéro du magazine contient beaucoup de renseignements importants pour nos membres. J'attire en particulier votre attention sur l'information relative au *renouvellement annuel obligatoire de l'inscription*. Je vous rappelle qu'il est de nouveau possible de renouveler en ligne cette année. De plus en plus de membres semblent profiter de cette possibilité (les trois quarts l'ont fait l'an dernier).

Le Conseil de l'Ordre a adopté de nouveaux règlements administratifs, et vous trouverez des renseignements à ce sujet. Le printemps dernier, nous avons demandé aux membres leurs commentaires sur trois de ces règlements administratifs (cotisation, tableau public et assurance-responsabilité) exigés par la loi. L'Ordre a ensuite approuvé les trois règlements administratifs et ils sont entrés en vigueur le 1^{er} juillet. Tous les détails sur les changements apportés à la cotisation annuelle sont expliqués dans un article. Il sera important de tenir compte de ces changements lorsque vous renouvelerez votre inscription cette année.

J'attire aussi votre attention sur l'énoncé de position de l'Ordre sur la divulgation de matériel et de données de test.

Suite à la page 2

Dans ce numéro

Mot du régistrateur 1

DÉPARTEMENT

Compte rendu de la dernière réunion du Conseil de l'Ordre le 10 juin, 2011..... 3

OSLA

Nouvelle équipe de direction, nouvelles activités et nouveaux résultats..... 5

NOUVELLES DE L'OAOO

Nouveaux règlements administratifs de l'ordre..... 6
L'assurance-responsabilité professionnelle 9
Rapport annuel de 2010 de l'Ordre..... 9
Élection des membres du bureau (comité de direction) de l'Ordre 9
Renouvellement de l'inscription pour 2011-2012..... 10
L'ordre accueille et souhaite la bienvenue à deux nouvelles employées..... 11
Consultation de l'ordre relative aux règlements sur la faute professionnelle, la publicité et les conflits d'intérêts..... 12
Résultats d'élection – districts 1 et 3..... 12
Saviez-vous que?..... 12
Programme d'appareils et accessoires fonctionnels (PAAF)..... 14
Nouvelle publication : énoncé de position sur la divulgation de matériel et de données de test..... 14
Certificat d'inscription suspendu - pas répondu aux exigences du renouvellement 2011-2012..... 15

ARTICLE DE FOND

Profil du Conseil de l'Ordre : Mary Suddick..... 15
La quête de Heather Heaman pour des services de qualité dans le secteur communautaire..... 17
L'Ordre crée un groupe d'étude sur les PEPRP..... 20

Plusieurs membres nous demandaient conseil sur la question et cet énoncé de position devrait servir à vous guider à cet égard. Vous voudrez aussi lire avec attention la mise à jour concernant l'exigence d'avoir une assurance-responsabilité professionnelle.

Dans un autre article, nous expliquons notre intention de revoir notre approche relative à la réglementation de la conduite professionnelle, de la publicité et du conflit d'intérêts. L'article explique le processus de consultation et rappelle aux membres les pratiques qui sont interdites pour le moment.

Nous avons consacré un article au Programme d'appareils et accessoires fonctionnels (PAAF) du gouvernement. Depuis les commentaires du vérificateur général de l'Ontario sur le PAAF dans son rapport de 2009, les responsables du programme ont entrepris une série de réformes des politiques et des orientations du programme sans compter une vérification rigoureuse des professionnels de la santé offrant des services dans le cadre du programme. L'adoption récente, ce printemps, de nouveaux formulaires et de nouvelles procédures administratives a entraîné de nouveaux défis et de nouvelles difficultés pour nos membres. L'Ordre se fait plus insistant auprès des responsables du PAAF pour qu'ils abordent les préoccupations que nos membres ont soulevées.

Nous continuons notre série de profils de membres de l'Ordre. Dans ce numéro, c'est le travail de l'orthophoniste **Mary Suddick** qui est à l'honneur. Mary a récemment été élue vice-présidente de l'orthophonie au Conseil de l'Ordre. Elle est également membre du bureau (comité de direction) et présidente du comité d'inscription. L'article illustre bien comment elle arrive à concilier son travail professionnel et sa participation aux activités du Conseil.

Un autre article met en lumière le travail de **Heather Heaman**, présidente du groupe d'intérêts de l'OSLA sur les soins communautaires et les soins à domicile. Heather est très active dans la prestation de services à domicile et de services du CASC.

Entre autres dans ce numéro, vous trouverez un compte rendu de la dernière réunion du Conseil de l'Ordre; les résultats des élections aux postes du Conseil; la nomination par le gouvernement provincial de représentants du public au Conseil; l'embauche de deux nouvelles personnes à l'Ordre, soit **Margaret Drent**, au poste de

directrice de l'éthique professionnelle et **Alexandra Carling-Rowland**, au poste de directrice de la pratique professionnelle et de l'assurance de la qualité.

Vous apprendrez, en outre, que l'Ordre a publié et présenté son rapport annuel de 2010 au ministre de la Santé et des Soins de longue durée, comme la loi l'exige. Nous avons également envoyé une copie du rapport annuel à tous les autres députés ainsi qu'à plusieurs personnes et groupes concernés en Ontario et au Canada. La communication de notre rapport tombe à point cette année avec les députés qui partent en campagne électorale et l'élection provinciale du 6 octobre opposant les libéraux de Dalton McGuinty qui cherchent à obtenir un troisième mandat, le chef conservateur Tim Hudak et la chef néo-démocrate Andrea Horwath.

Il y a plusieurs enjeux importants dans cette élection, incluant les soins de santé. L'élection est une occasion pour les fournisseurs de soins de santé de mettre en valeur leur profession et de faire valoir leurs préoccupations auprès des candidats de tous les partis de leur circonscription. Plus important, c'est l'occasion pour les gens de voter pour le candidat de leur choix.

Enfin, ce numéro d'*OAOO Aujourd'hui/CASLPO Today* montre bien les nombreuses activités importantes qui se sont déroulées cet été pour les membres de l'Ordre. Les membres du Conseil et du personnel de l'Ordre ont hâte d'entreprendre les consultations avec nos membres sur une foule de questions importantes cet automne. Nous nous préparons également à commencer à travailler avec la personne qui sera élue à Queen's Park.



Brian O'Riordan
Régistrateur

DÉPARTEMENT

COMPTE RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION DU CONSEIL DE L'ORDRE

Le Conseil s'est réuni le 10 juin. Voici un résumé des points discutés à la réunion :

1. B. O'Riordan a fait le point sur l'état d'avancement des priorités stratégiques actuelles et des travaux en cours.

2. Le Conseil a passé en revue les rapports des comités suivants : bureau, inscription, assurance de la qualité, consultatif sur l'audiologie, consultatif sur l'orthophonie, enquêtes, plaintes et rapports, finances et relations avec les patients.

3. Michael Forbes, consultant externe en soins de santé, a donné une présentation et fait une mise à jour au sujet du livre blanc sur la communication d'un diagnostic et l'utilisation du titre « docteur ».

4. B. O'Riordan a fait le point sur les commentaires reçus des membres au sujet des nouveaux règlements administratifs 3, 6 et 7. Le Conseil a approuvé les règlements administratifs 3, 6 et 7 et a apporté une modification au règlement administratif 3, à l'article 5.2.4, qui se lit maintenant comme suit : « membre ayant un certificat d'inscription à vie : 60 \$ ».

5. M. Drent a fait le point sur l'examen des critères du Conseil consultatif sur la réglementation des professions de la santé (CCRPS) pour la modification d'un champ d'exercice. B. O'Riordan a remercié les membres du Conseil de l'Ordre qui ont fourni des commentaires et des suggestions au niveau des comités. Le Conseil a recommandé que les membres du bureau approuvent une réponse au nom du Conseil.

6. B. O'Riordan a fait le point sur les projets de sensibilisation du public auxquels l'Ordre travaille, notamment la récente annonce MediaPlanet dans le *Toronto Star*, les pourparlers avec Zoomer Radio pour un bloc publicitaire ainsi que le rapport annuel de 2010. Le Conseil a approuvé la présentation du rapport annuel de 2010 au ministre de la Santé et des Soins de longue durée. Le Conseil a félicité le personnel pour l'élaboration du rapport annuel.

7. B. O'Riordan et V. Papaioannou ont donné un compte rendu des discussions qui se sont déroulées jusqu'ici sur l'élaboration du cadre pour le projet d'évaluation des compétences entrepris par l'Alliance canadienne des organismes de réglementation de l'audiologie et de l'orthophonie (ACORAO) (y compris la récente réunion à Montréal) et ont passé en revue la réponse proposée pour l'ACORAO :

- Envoyer une réponse à l'Alliance indiquant que l'OAOO est d'accord pour que l'ACORAO aille de l'avant avec sa demande de financement, mais souligner les préoccupations de l'OAOO dans cette réponse.
- L'ACORAO devrait aller de l'avant avec le « projet », mais il faut examiner les préoccupations relatives au cadre établi par l'ACORAO.
- Les membres de l'Ordre ont fait part de leurs préoccupations relatives aux procédures de l'ACORAO jusqu'à maintenant face aux projets.

8. C. Myrie a fait le point sur les recommandations pour l'examen de l'admission à la profession. Le Conseil a approuvé les recommandations.

9. Le Conseil a approuvé l'énoncé de position sur la divulgation de matériel et de données de test.

10. B. O'Riordan a fait le point sur les questions suivantes : rapports des médias, mise à jour sur les activités; lecture de la lettre de remerciement de N. Sheikh (ancien membre du Conseil) et mise à jour sur les projets d'élaboration de lignes directrices nationales sur les troubles de traitement de l'information auditive.

11. G. Katchin a passé en revue les états financiers fournis.

12. B. O'Riordan a fait le point sur les discussions et les communications des derniers mois au sujet du Programme d'appareils et accessoires fonctionnels (PAAF). On a suggéré qu'un article soit inclus sur la question dans *OAOO Aujourd'hui/CASLPO Today*.

13. B. O’Riordan et C. Bock ont présenté la réponse proposée à l’Ordre des médecins et chirurgiens de l’Ontario au sujet de l’examen et de la révision de la politique sur la délégation des actes autorisés.

14. Le Conseil a demandé au registrateur de diriger le processus d’élection du bureau (comité de direction) de l’Ordre.

Voici les résultats du vote par les membres du Conseil et les personnes élues :

Présidente : V. Papaioannou (aud.)

Vice-président – Aud. : J. Scott

Vice-présidente – Ortho. : M. Suddick

N. Blake (ortho.)

C. Campbell (membre représentant du public)

J. Krawchenko (membre représentant du public)

15. Le Conseil s’est penché sur des questions relatives au processus d’examen du rendement du registrateur.

Le Conseil a félicité le registrateur pour son rendement. Le Conseil a dit avoir hâte de travailler avec lui au cours de la prochaine année et de connaître les objectifs sur lesquels il entend se concentrer.



dernier rang : Bob Kroll, Luc DeNil, Sasan Borhani, Pauline Faubert, John Krawchenko, Sandi Singbeil, Ferne Dezenhouse
premier rang : Nancy Blake, Brian O’Riordan, Carolyn Moran, Meg Petkoff, Estrella Tolentino, Vicky Papaioannou, Paulina Finak
absents : Bryan DeSousa, Cathrine Campbell, Jack Scott, Rosanne Lavallée-McNamee, Mary Suddick



L'ONTARIO ASSOCIATION OF SPEECH-LANGUAGE PATHOLOGISTS AND AUDIOLOGISTS (OSLA) – NOUVELLE ÉQUIPE DE DIRECTION, NOUVELLES ACTIVITÉS ET NOUVEAUX RÉSULTATS

Par Mary Cook, directrice générale

L'année 2011 s'est avérée fort occupée pour l'OSLA. Les membres de notre nouveau conseil d'administration ont un calendrier bien rempli.

Permettez-moi de vous présenter les membres du conseil : Shanda Hunter-Trottier, (ortho.) présidente du conseil, et propriétaire du cabinet S.L. Hunter & Associates Inc.; Pam Millett, (aud.), vice-présidente, Université York; Lorie Grant, (ortho.), secrétaire-trésorière, Conseil scolaire du district Peel; Lisa Archibald, (ortho.), agente de direction, Université Western Ontario; Gwen Merrick, (ortho.), Hôpital St. Michael's; Brad Allard, (aud.), Allard Audiology; Peggy Allen, (ortho.), Conseil scolaire du district de Durham; Anne Marie Sinasac-Roy, (aud.), Lindsay Ear Clinic; Michelle Parker, (ortho.), The Speech Clinic; Julie Lemire, (ortho.), L'Hôpital d'Ottawa; Anila Punnoose, (ortho.), Conseil scolaire du district de Durham et Julie Herczeg, représentante étudiante, Université Western Ontario.

Campagne sur les services hospitaliers, les services de soins communautaires et de soins à domicile

Le plan stratégique du conseil d'administration pour 2011-2014 comprend une stratégie liée à l'élection provinciale. Une des campagnes de sensibilisation du public de l'OSLA, menée en partenariat avec le Conseil des syndicats d'hôpitaux de l'Ontario, met l'accent sur les services d'audiologie et d'orthophonie dans les hôpitaux de l'Ontario. La campagne insiste entre autres sur l'importance d'augmenter le nombre de lits et de services d'orthophonie et de déglutition, en particulier pour les patients âgés qui reçoivent leur congé trop rapidement avant de recevoir une thérapie complète et qui finissent par passer entre les mailles du filet pendant leur transition de l'hôpital aux soins communautaires ou aux soins à domicile. Nous avons créé une tribune téléphonique où les membres des familles, les soignants et aidants, les patients et les fournisseurs de soins sont invités à nous faire part de leurs expériences, bonnes ou mauvaises, sur la valeur des services qu'ils ont reçus ou que leurs proches ont reçus.

L'OSLA analysera et préparera un rapport sur les commentaires reçus du public et ce rapport sera présenté au gouvernement élu après l'élection du 6 octobre. Notre objectif est d'accroître les services de déglutition et d'orthophonie pour les patients hospitalisés; prolonger l'hospitalisation jusqu'à ce que la transition appropriée aux soins communautaires ou à domicile ait été établie et accroître les services internes et externes d'audiologie des hôpitaux. D'après un récent rapport de l'Institut de recherche en services de santé de l'Ontario, les patients ayant subi un AVC reçoivent en moyenne 10 visites à domicile d'un orthophoniste après leur congé. Selon les meilleures pratiques, ils devraient en recevoir 62.

De plus, 500 à 1000 personnes parmi les plus handicapées à cause d'un AVC chaque année en Ontario n'obtiennent aucune réadaptation. Nous avons demandé aux trois partis politiques de nous dire quelle stratégie et quel plan ils mettront en œuvre pour accroître les lits d'hôpital et les services de réadaptation et améliorer l'accès aux services communautaires pour la population de l'Ontario.

Comité consultatif tri-ministériel sur les services d'orthophonie

L'OSLA a été invitée à participer à un comité consultatif tri-ministériel (Services à l'enfance et à la jeunesse, Santé et Soins de longue durée et Éducation) chargé d'étudier la meilleure façon d'intégrer les services d'orthophonie offerts aux jeunes enfants et aux élèves (naissance à la troisième année) et à leurs familles. L'OSLA fournira de l'information et des conseils au comité. Le mandat du comité consultatif est de fournir des conseils sur l'amélioration des services, y compris les modèles et les partenariats; l'évaluation des « sites/projets de démonstration » qui ont récemment fait l'objet d'un appel d'offres, y compris le choix d'éléments de données et de critères d'évaluation; les conséquences provinciales de

l'évaluation des sites de démonstration et un modèle provincial pour l'intégration des services d'orthophonie. En plus de l'OSLA, les membres du comité comprennent l'Association ontarienne des services de réhabilitation pour enfants, l'Ontario Association for Families of Children with Communication Disorders, l'Association of Local Public Health Agencies, l'Association ontarienne de soutien communautaire, l'Ontario Home Care Association, l'Association des centres d'accès aux soins communautaires de l'Ontario, l'Early Childhood Resource Teacher Network of Ontario, le Children's Treatment Network of Simcoe-York, quatre conseils scolaires, un CASC et deux centres de services préscolaires.

Le comité consultatif a été créé dans le cadre des recommandations du rapport de Deloitte sur l'examen des Services auxiliaires de santé dans les écoles (SASE), publié en juillet 2010. Les recommandations du comité consultatif serviront à guider et à éclairer l'amélioration des services d'orthophonie par le gouvernement provincial en Ontario. Les travaux du comité prendront fin en décembre 2012.

Liste de membres offrant des services d'évaluation aux compagnies d'assurance

L'OSLA a créé une page dans son site Web pour permettre aux membres de soumettre leur profil pour informer le public, les compagnies d'assurance, les organismes de réadaptation et les avocats de leurs titres de compétence et expériences en matière d'évaluations aux fins de l'assurance. L'OSLA ne porte pas de

jugement quant à savoir si le membre peut ajouter son nom sur la liste. Nous ajoutons automatiquement tous les profils tels qu'ils sont reçus et nous remettons l'information telle quelle à toute personne qui demande le profil. La personne intéressée doit décider elle-même si les qualifications du membre correspondent à ce qu'elle cherche. L'OSLA a déjà communiqué avec la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) pour l'informer du processus et lui fournir le document sur les profils de compétences. La CSFO travaille également à l'élaboration de normes sur les évaluations et examens effectués aux fins de l'assurance et elle s'est dit disposée à entendre nos suggestions et notre point de vue sur la question.

Depuis la modification de l'annexe sur les indemnités d'accident légales en septembre 2010, l'OSLA reçoit beaucoup de demandes de renseignements de la part du public sur les connaissances et l'expérience des personnes qui donnent des avis sur les services professionnels d'orthophonie. Nous remercions les nombreux membres qui travaillent dans ce domaine de pratique pour tout le travail qu'ils font au nom de la profession ainsi que des clients et patients auxquels ils viennent en aide. J'ai présenté ici un bref aperçu des nombreuses activités et des nombreux projets de l'Association et de ses membres. C'est vraiment avec beaucoup d'enthousiasme que nous envisageons toutes les activités à venir d'ici la fin de 2011!

NOUVELLES DE L'OAOO

NOUVEAUX RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS DE L'ORDRE

Par Brian O'Riordan, registrateur, et Colleen Myrie, directrice des Services d'inscription

INTRODUCTION

Vous vous souviendrez peut-être que dans un courriel daté du 17 mars 2011, l'Ordre a invité ses membres à lui faire part de leurs commentaires sur trois nouveaux règlements administratifs proposés traitant de la cotisation annuelle, du tableau public des membres et de l'assurance-responsabilité professionnelle. Nous avons reçu 23 commentaires, la plupart au sujet de l'augmentation de la cotisation, pendant la

période de 60 jours ouverte aux commentaires.

Les membres ont posé plusieurs questions et exprimé quelques préoccupations au sujet des montants de la cotisation annuelle. Le Conseil de l'Ordre en a tenu compte quand il a étudié à nouveau les règlements administratifs proposés lors de sa réunion du 10 juin 2011. Il s'agissait de la quatrième réunion du Conseil consacrée à l'examen des règlements administratifs, la première

remontant à l'automne de 2010. À la réunion de juin, le Conseil a décidé de réduire la cotisation proposée pour les membres à vie et de l'aligner sur les autres augmentations de pourcentage. Le Conseil a aussi confirmé les cotisations annuelles établies antérieurement pour les membres des catégories titulaire, universitaire, débutant, non-praticien et enseignant ainsi que d'autres

frais administratifs variés. Le Conseil a essayé de trouver un équilibre entre les préoccupations exprimées par les membres au sujet de la situation économique en général et le besoin de veiller au fonctionnement efficace et rentable de l'Ordre afin de protéger l'intérêt du public et répondre aux besoins de ses membres maintenant et à l'avenir.

NOUVELLES COTISATIONS ANNUELLES

Par conséquent, le Conseil a adopté les nouvelles cotisations annuelles ci-dessous, en vigueur immédiatement, pour le renouvellement des frais d'inscription 2011-2012.

Catégorie de certificat de membre	Cotisation actuelle	Nouvelle cotisation annuelle
Titulaire et universitaire	500 \$	600 \$
Débutant et non-praticien	250 \$	300 \$
Enseignement	500 \$	600 \$
À vie	50 \$	60 \$

La date limite de renouvellement de l'inscription cette année, aux nouveaux montants, est **le 3 octobre 2011**.

PÉNALITÉ POUR PAIEMENT EN RETARD

Veuillez noter les changements à la pénalité de 20 % pour les membres qui ne renouvelleront pas leur inscription avant le 3 octobre.

Catégorie de certificat de membre	Pénalité actuelle pour paiement en retard	Nouvelle pénalité
Titulaire et universitaire	100 \$	120 \$
Débutant et non-praticien	50 \$	60 \$
Enseignement	100 \$	120 \$

En ce moment, le certificat des membres peut être suspendu si le membre ne paie pas la cotisation annuelle dans les quatre mois suivant la date limite établie. En vigueur à compter du 3 octobre 2011, le certificat pourra être suspendu si le membre n'a pas payé la cotisation dans les **deux mois** suivant la date limite.

Les frais de rétablissement/remise en vigueur du certificat augmentent également pour refléter l'augmentation de cotisation annuelle, si votre certificat est suspendu parce que vous n'avez pas payé la cotisation dans les deux mois suivant le 3 octobre.

Catégorie de certificat de membre	Frais actuels de rétablissement/remise en vigueur	Nouveaux frais de rétablissement/remise en vigueur
Titulaire et universitaire	175 \$	210 \$
Débutant et non-praticien	87,50 \$	105 \$
Enseignement	175 \$	210 \$

FRAIS ADMINISTRATIFS DIVERS

En vigueur à compter du **3 octobre 2011**, les frais administratifs suivants augmenteront comme suit :

	Frais actuels	Nouveaux frais
Frais pour chèque non encaissable ou pour tout paiement par carte de crédit refusé	25 \$	50 \$
Frais de remplacement de carte de membre	10 \$	50 \$
Frais de copie supplémentaire du certificat ou de remplacement du certificat	25 \$	50 \$
Frais de remplacement de reçu d'impôt	-	50 \$
Frais de rédaction d'une lettre confirmant le statut d'inscription ou la réception d'un paiement	-	50 \$
Frais pour faire remplir des formulaires d'un ordre de réglementation d'une autre province ou d'un autre territoire	-	50 \$
Frais pour des copies de documents dans le dossier d'un membre	-	50 \$*
Frais pour rappeler à un membre de faire quelque chose qu'il a l'obligation de faire, mais qu'il n'a pas fait	-	50 \$

* Premières 25 pages, puis 1 \$ par page supplémentaire.

CONCLUSION

Pour terminer, soyez assuré que l'Ordre fait son possible pour être rentable et efficace. Nous ne prenons aucune décision concernant les dépenses à la légère et sans considérer les conséquences. L'augmentation de la cotisation annuelle est nécessaire pour permettre à l'Ordre de continuer de s'acquitter de ses responsabilités en matière de réglementation et de soutien de ses membres. C'est aussi la première augmentation de la cotisation depuis 2002. Elle va permettre à l'Ordre d'équilibrer son budget.

L'Ordre a toujours géré son budget prudemment et de façon responsable au fil des années. Le Conseil est également conscient que l'Ordre doit offrir davantage de services d'approche à ses membres, p. ex. sondages sur les besoins, séminaires régionaux, séminaires en ligne, conférences et autres formes d'aide professionnelle. L'Ordre doit aussi envisager d'autres activités de soutien des membres; il doit améliorer le profil et la visibilité des professions; accroître ses activités de liaison avec les universités et d'autres ordres professionnels et apporter des améliorations nécessaires à ses activités essentielles : l'inscription, l'assurance de la qualité, le traitement des plaintes et la discipline.

Il reste du travail à accomplir dans des domaines qui sont problématiques pour nos membres depuis longtemps et qui concernent les champs de pratique, l'utilisation du titre « docteur » et le Programme d'appareils et accessoires fonctionnels du gouvernement. Nous devons réviser nos règlements sur la publicité, les conflits d'intérêts et la faute professionnelle dans l'intérêt du public. L'Ordre croit que l'augmentation des cotisations est justifiée pour toutes ces raisons. Grâce à cette augmentation, nous croyons que nous pourrions mieux servir l'intérêt public et offrir des services améliorés à tous nos membres.

L'Ordre désire remercier tous les membres qui ont participé au processus de consultation. Les huit nouveaux règlements administratifs approuvés, notamment sur les cotisations, le tableau public et l'assurance-responsabilité professionnelle, sont disponibles dans le site de l'Ordre, sous « Règlements et lois ».

N'hésitez pas à adresser toute question ou commentaire à Brian O'Riordan, registraire, à boriordan@caslpo.com, ou à Colleen Myrie, directrice des Services d'inscription, à cmyrie@caslpo.com.

LE POINT SUR L'ASSURANCE-RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

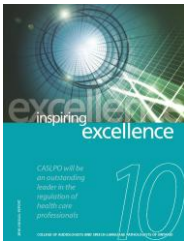
Par Colleen Myrie, directrice des Services d'inscription

Les exigences actuelles relatives à l'assurance-responsabilité professionnelle sont établies dans le Règlement de l'Ontario 543/94. L'Ordre a proposé que le Règlement 543/94 (le règlement sur l'inscription de l'Ordre) soit modifié de manière à transférer les exigences d'assurance-responsabilité du Règlement 543/94 à un règlement administratif. Le nouveau règlement administratif (le règlement administratif 2011-7A) conservera le même niveau d'assurance-responsabilité que celui établi actuellement dans notre règlement sur l'inscription. Le statu quo sera maintenu et l'exigence de l'Ordre en matière de couverture ne changera pas dans ce règlement administratif.

L'Ordre a également fait circuler le règlement administratif 2011-7 sur l'assurance-

responsabilité professionnelle **personnelle**. Les exigences relatives à la couverture d'assurance-responsabilité professionnelle personnelle entreront en vigueur au moment de l'adoption de l'article 13.1 du Code des professions de la santé de la *Loi sur les professions de la santé réglementées*. Lorsque l'article 13.1 entrera en vigueur, il faudra vérifier si votre couverture est suffisante et l'augmenter au besoin.

Pour l'instant, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée n'a pas donné d'indication de la date d'entrée en vigueur de cette disposition. L'Ordre vous fournira d'autres conseils si ces exigences deviennent obligatoires.



RAPPORT ANNUEL DE 2010 DE L'ORDRE

Le rapport annuel de 2010 de l'Ordre est maintenant prêt. Vous pouvez le consulter ou le télécharger dans le site Web de l'Ordre sous « À propos de l'Ordre ».

ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU (COMITÉ DE DIRECTION) DE L'ORDRE

Conformément au règlement administratif no 1 de l'Ordre, l'élection des membres du bureau du Conseil a eu lieu à la réunion du Conseil tenue le 10 juin 2011. Voici les résultats officiels de l'élection :

Présidente : Vicky Papaïannou (AUD) – réélue
Vice-président (AUD) : Jack Scott
Vice- présidente (ORTHO) : Mary Suddick

Autres membres élus :
Nancy Blake (ORTHO) – réélue
Cathrine Campbell (représentant du public)
John Krawchenko (représentant du public) - réélu

Ces personnes sont entrées en fonction immédiatement pour un mandat d'un an.

RENOUVELLEMENT DE L'INSCRIPTION POUR 2011-2012 LA DATE LIMITE EST LE 3 OCTOBRE 2011

Par Colleen Myrie, directrice des Services d'inscription

Vous pourrez renouveler votre inscription en ligne de nouveau cette année. Vous devez avoir en main votre numéro d'inscription de l'Ordre et votre date de naissance pour renouveler en ligne. Le système en ligne est disponible 24 heures par jour. Vous pouvez payer la cotisation par carte Visa ou MasterCard. L'an dernier, 76 % des membres ont utilisé le système en ligne pour renouveler leur inscription.

Le système de renouvellement en ligne de l'Ordre pour 2011-2012 sera disponible à compter du 2 août 2011 à www.caslpo.com. La date limite de renouvellement cette année est le lundi 3 octobre 2011.

Veillez noter que vous ne pouvez **pas** renouveler en ligne dans les situations suivantes :

1. Vous voulez changer de catégorie de certificat.
2. Vous désirez renoncer à votre inscription.
3. Vous n'avez pas d'adresse de courriel.
4. Vous êtes membre titulaire, mais vous ne répondez pas aux exigences concernant les soins aux patients/clients ou le travail connexe.
5. Vous êtes membre titulaire, mais vous ne répondez pas aux exigences de l'Ordre concernant le maintien à jour d'un Instrument d'auto-évaluation et des crédits d'activités de formation continue.
6. Vous êtes membre titulaire ou débutant et vous n'avez pas de couverture d'assurance-responsabilité professionnelle pour tous vos lieux d'emploi. (Veillez noter que **peu importe votre statut d'emploi**, vous n'êtes pas admissible à l'inscription si vous n'avez pas d'assurance-responsabilité professionnelle.)
7. Vous avez été reconnu coupable d'une infraction criminelle.
8. Vous avez été reconnu coupable d'une faute professionnelle, d'une incapacité ou d'une incompétence, ou vous faites actuellement l'objet d'une procédure de faute professionnelle, d'incapacité ou d'incompétence.
9. Votre statut de citoyen canadien ou de résident canadien permanent ou l'autorisation d'exercer vos fonctions d'audiologiste ou d'orthophoniste en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (du

Canada) a changé au cours des 12 derniers mois.

Si l'une de ces situations s'applique à vous, vous devez renouveler en utilisant le formulaire imprimé de l'Ordre. Vous pourrez télécharger le formulaire de la trousse de renouvellement de 2011-2012 dans notre site Web à compter du 2 août 2011. Si vous voulez que l'Ordre vous envoie la trousse de renouvellement par la poste, vous devez nous en faire la demande par téléphone, courriel ou télécopieur avant le 16 septembre. Après cette date, vous risquez de ne pas recevoir la trousse à temps pour respecter la date limite de renouvellement fixée au 3 octobre.

L'Ordre encourage tous les membres à agir tout de suite et à effectuer leur renouvellement de 2011-2012 dès que possible. L'Ordre doit recevoir vos formulaires et votre cotisation en ligne ou par la poste avant le 3 octobre. Une amende de 20 % sera imposée aux renouvellements reçus après le 3 octobre.

AVIS DE RENOUVELLEMENT ENVOYÉS PAR COURRIEL

L'Ordre vous enverra des rappels par courriel. Veillez vous assurer que nous avons votre adresse courriel à jour afin de faciliter les communications avec vous. N'oubliez pas de nous signaler tout changement d'adresse courriel. Il suffit d'envoyer un court message à caslpo@caslpo.com indiquant votre nom, numéro d'inscription et nouveau courriel.

POUR MODIFIER VOTRE NOM D'INSCRIPTION

Pour faire changer votre nom d'inscription, vous devez fournir une photocopie d'un document légal comme un certificat de mariage indiquant le changement ou fournir la preuve du changement de nom. Envoyez-nous ces documents par télécopieur au numéro 416-975-8394 et indiquez votre nom comme vous voulez qu'il paraisse au tableau public sur la page couverture de la télécopie. Pour que le changement de nom soit reflété dans les cartes d'inscription de 2011-2012, nous devons recevoir votre demande **dans les 15 jours suivant le renouvellement en ligne**.

VOUS AVEZ DES QUESTIONS AU SUJET DU PROCESSUS DE RENOUELEMENT?

Si vous avez des questions au sujet du processus, communiquez avec Colleen Myrie au 416-975-5347, poste 211, ou avec

Gregory Katchin, poste 217, par courriel à cmyrie@caslpo.com et gkatchin@caslpo.com ou au numéro sans frais 1-800-993-9459 (en Ontario).

L'ORDRE ACCUEILLE ET SOUHAITE LA BIENVENUE À DEUX NOUVELLES EMPLOYÉES



Alexandra Carling-Rowland

est directrice de pratique professionnelle et d'assurance de la qualité et s'est jointe à l'équipe de l'Ordre en juillet 2011.

Alex travaillait auparavant comme associée de recherche principale au laboratoire de

Technologies for Aging Gracefully à l'Université de Toronto. Elle est également boursière postdoctorale au programme Health Care, Technology and Place de l'Université de Toronto et au département des soins palliatifs et d'oncologie psychosociale à l'Hôpital Princess Margaret.

Elle a travaillé à l'Institut d'aphasie à Toronto et a été chargée de cours à l'Université de Toronto, à l'Université Brock à St. Catharines et au Niagara College. De 2001 à 2006, elle a occupé le poste de gestionnaire régionale de l'orthophonie du Système de santé de Niagara, à Niagara Falls, et a été responsable de la gestion des services d'orthophonie dans sept hôpitaux. Elle a également travaillé comme orthophoniste dans son pays natal, l'Angleterre. Alex a un doctorat de l'Institute of Medical Science de l'Université de Toronto, une M.Sc.Ed. en orthophonie de la State University of New York à Buffalo et un B.Sc., pathologie de la parole et thérapeutique, de l'Université De Montfort, Leicester, Angleterre.

Alex a publié des articles dans plusieurs revues révisées par les pairs; elle a donné de nombreuses conférences et est lauréate de plus d'une douzaine de prix universitaires. Récemment, elle participe au développement de la technologie « My Voice » pour les téléphones intelligents, un appareil de suppléance à la communication pour adultes atteints d'aphasie, ainsi que l'outil CACE (Communication Aid to Capacity Evaluation).

Alex offre un soutien au personnel pour les activités du comité d'assurance de la qualité et du comité consultatif en orthophonie du Conseil de l'Ordre.



Margaret Drent

occupe le poste de directrice d'éthique professionnelle et est arrivée en avril 2011. Margaret travaillait auparavant pour le Conseil consultatif sur la réglementation des professions de la santé (CCRPS). Avant le CCRPS, elle

a travaillé comme agente de recherche juridique pour l'Assemblée législative de l'Ontario (depuis 1999). Elle a également travaillé comme avocate plaidante pour le Bureau du commissaire à l'information et à la vie privée de l'Ontario. Elle a un baccalauréat international de l'United World College of the American West, New Mexico; un B.A. de Trinity College à l'Université de Toronto et une M.A. en sciences politiques de l'Université York (Toronto). Elle a obtenu sa formation juridique à McGill et est titulaire d'un B.C.L. et d'un LL.B. de cette université. À Montréal, elle a été greffière de deux juges de la Cour supérieure du Québec et elle a travaillé pour le cabinet d'avocats, Robinson, Sheppard, Shapiro. De retour en Ontario, elle a été greffière de la Cour de l'Ontario (Cour supérieure de justice) et a été admise au barreau de l'Ontario en 1998. Elle court des demi-marathons et parle couramment le français et l'espagnol. Elle est mariée, a deux enfants, et habite à Toronto.

Margaret offre un soutien au personnel pour les activités du comité des enquêtes, des plaintes et des rapports ainsi que du comité consultatif de l'audiologie du Conseil de l'Ordre.

CONSULTATION DE L'ORDRE RELATIVE AUX RÈGLEMENTS SUR LA FAUTE PROFESSIONNELLE, LA PUBLICITÉ ET LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Par Margaret Drent, directrice d'éthique professionnelle

L'Ordre invite ses membres à participer à des consultations sur les règlements sur la faute professionnelle, la publicité et les conflits d'intérêts.

Le cadre des règlements dans ces domaines n'a pas été révisé officiellement en 15 ans. Ces règlements servent de guide pour le traitement des plaintes et des processus disciplinaires de l'Ordre. Ils font souvent l'objet de questions de la part des membres. Ce sont donc des documents très importants sur la pratique et la conduite des membres, qui jouent un rôle vital dans la responsabilité de protection de l'intérêt public de l'Ordre. Restez à l'écoute. L'Ordre publiera bientôt de l'information sur le processus de consultation dans son site Web et par courriel.

Voici quelques-uns des points qui seront examinés :

- interdictions relatives aux mentions spéciales d'appui et aux témoignages;
- référence à des médicaments ou à des marques de matériel et d'équipement particuliers dans les publicités;
- démarchage téléphonique de clients;
- descriptions et situations de conflits d'intérêts;
- délivrance et autres pratiques commerciales;
- pratiques commerciales.

Il est important de noter que toutes les dispositions existantes du règlement sur la faute professionnelle, y compris les restrictions sur la publicité et les conflits d'intérêts, restent en vigueur. Vous pouvez consulter ces documents sous l'onglet « Lois et règlements » dans le site Web de l'Ordre.

RÉSULTATS D'ÉLECTION – Districts 1 et 3

Voici les résultats de l'élection pour les districts 1 et 3.

L'élection a eu lieu en mai 2011.

District 1 : Paulina Finak (ORTHO); réélue

District 1 : Rosanne Lavallée-McNamee (AUD); réélue

District 3 : Nancy Blake (ORTHO); réélue

District 3 : Debra Zelisko (AUD)

Nous vous invitons à vous joindre à nous afin de féliciter les personnes élues et remercier notre collègue, Sasan Borhani, vice-président sortant de l'audiologie, pour ses services distingués au Conseil. Également, nous

remercions toutes les autres personnes qui se sont portées candidats aux élections.

Membres représentants du public au Conseil

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a renommé **John Krawchenko** et **Estrella Tolentino** au Conseil de l'Ordre pour un mandat de trois ans.

(Astra) Josie Rose est nommée pour la première fois au Conseil de l'Ordre pour un mandat de trois ans. Josie remplace Nazneen Sheikh.

SAVIEZ-VOUS QUE?

Par Colleen Myrie, directrice des Services d'inscription

Chaque année, les membres titulaires de l'Ordre ont l'obligation de confirmer qu'ils continuent de répondre à l'exigence de l'Ordre, établi dans le Règlement, concernant **les soins aux patients ou le travail connexe**.

« Pour recevoir un certificat de membre titulaire, le membre doit, (a) avoir fourni 250 heures par année de soins aux patients/clients ou de travail connexe en audiologie

et en orthophonie ou 500 heures sur deux ans. »

Saviez-vous que si vous faites des recherches dans le domaine de l'orthophonie ou de l'audiologie incluant l'évaluation ou la prise en charge de clients ayant des troubles de la communication, vous pouvez compter ces heures à titre de soins aux patients ou travail connexe?

Saviez-vous que vous pouvez compter les heures de soins aux patients ou de travail connexe effectuées n'importe où dans le monde? Si vous offrez des services professionnels d'audiologie ou d'orthophonie à l'extérieur de l'Ontario, vous pouvez compter ces heures pour répondre aux exigences de l'Ordre en matière de soins aux patients et de travail connexe.

Saviez-vous que si vous offrez des services professionnels comme bénévole, vous pouvez compter ces heures pour répondre aux exigences de l'Ordre en matière de soins aux patients et de travail connexe?

Voici ce que l'Ordre entend par « soins aux patients/clients et travail connexe » :

Les soins aux patients/clients incluent les soins directs au client ou la supervision des soins directs au client, définis ci-après :

On entend par « soins directs au client » les activités professionnelles exécutées pour le compte d'un client et consistant notamment à :

- évaluer les capacités d'audition, de communication ou de déglutition et les besoins du client;
- recommander, élaborer ou mettre en œuvre un programme de traitement et/ou de prise en charge fondé sur les capacités et les besoins du client;
- conseiller et consulter la famille ou les soignants et/ou les autres parties ou personnes directement associées au client;

- s'occuper d'autres aspects tels que le congé, l'orientation vers d'autres services, le suivi, la rédaction de rapports, l'étude de cas;
- effectuer, dans le domaine de l'orthophonie ou de l'audiologie, des recherches comprenant l'évaluation ou la prise en charge de clients ayant des troubles de la communication.

On entend par « supervision des soins directs au client » les activités consistant à :

- superviser et évaluer le travail clinique d'orthophonistes ou d'audiologistes (exécution d'évaluations du rendement ou d'études de cas, évaluation de rapports écrits, surveillance de la mise en œuvre de normes professionnelles par exemple);
- déterminer, en se fondant sur des motifs professionnels, si un client doit recevoir des services d'orthophonie ou d'audiologie, ou obtenir son congé de ces services;
- superviser des recherches en orthophonie ou en audiologie comprenant l'évaluation ou la prise en charge de clients ayant des troubles de la communication.

Le travail connexe inclut :

- la prise de décisions concernant l'organisation et la prestation de services cliniques dans le domaine de l'orthophonie ou de l'audiologie;
- la sensibilisation d'orthophonistes ou d'audiologistes aux services ou aux produits qui peuvent être employés pour l'évaluation ou la prise en charge de patients ayant des troubles de la communication;
- les activités d'administration effectuées pour le compte d'organisations professionnelles et demandant au membre d'établir ou de tenir à jour des normes professionnelles en orthophonie ou en audiologie.



PROGRAMME D'APPAREILS ET ACCESSOIRES FONCTIONNELS (PAAF) – LES PRÉOCCUPATIONS DES MEMBRES NE CESSENT D'AUGMENTER

Par Brian O'Riordan, registrateur

En avril, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a annoncé plusieurs changements à l'administration de son Programme d'appareils et accessoires fonctionnels (PAAF). Les membres de l'Ordre qui sont inscrits à ce programme, afin de fournir des produits comme des prothèses auditives et d'autres dispositifs de communication aux patients/clients, sont très préoccupés par ces changements.

Le PAAF n'a pas de fonction de réglementation. Ses politiques, cependant, influencent considérablement la prestation des soins de santé dans la province. Les responsables du PAAF continuent de s'attaquer aux problèmes liés à l'administration du programme signalés en novembre 2009 par le vérificateur général de l'Ontario. Le vérificateur général a recommandé que le PAAF collabore avec les ordres de réglementation de professions de la

santé afin de régler certaines des préoccupations soulevées. L'OAOO a eu un peu de succès pour cette coopération, mais le personnel du PAAF ne nous a pas consultés au sujet des récents changements.

En mai, l'Ordre a écrit aux responsables du PAAF pour faire part des préoccupations des membres au sujet des changements apportés au programme en avril, en particulier concernant le besoin de deux évaluations du patient/client (par un professionnel prescripteur et un autorisateur).

Le PAAF a répondu qu'il avait l'intention d'aller de l'avant avec les nouveaux changements. Nos membres continuent de nous faire part de leurs protestations relatives au PAAF. Nous allons continuer de les soulever au ministère de façon appropriée et de chercher des solutions aux problèmes signalés.

NOUVELLE PUBLICATION : ÉNONCÉ DE POSITION SUR LA DIVULGATION DE MATÉRIEL ET DE DONNÉES DE TEST

Par Carol Bock, registratrice adjointe

Le Conseil de l'Ordre est heureux d'annoncer la publication de l'énoncé de position sur la divulgation de matériel et de données de test. Les orthophonistes et audiologistes offrent un plus grand nombre de services financés par des tierces parties. De plus en plus, ils font face à des dilemmes concernant la divulgation des données et du matériel de test. L'énoncé de position vise à aider le clinicien à déterminer dans quelles situations il est approprié de divulguer des résultats de test à d'autres professionnels et aux familles qui le demandent et quels résultats devraient ou non être divulgués.

L'ébauche de l'énoncé a été soumise aux membres du 11 janvier au 11 février 2011. Le Conseil a ensuite examiné les commentaires reçus et apporté les modifications

nécessaires. Le Conseil a approuvé l'énoncé de position, ce qui en fait maintenant une « norme de pratique » à laquelle tous les membres doivent adhérer.

L'énoncé de position, en français et en anglais, est disponible sous l'onglet « normes de pratique » dans le site Web de l'Ordre à www.caslpo.com.

Dans le but de réduire l'utilisation de papier et les coûts de production et d'envoi par la poste, veuillez noter qu'à partir de maintenant, les nouvelles publications seront fournies par voie électronique seulement. Si vous préférez une copie papier, vous pourrez l'imprimer à partir du site Web de l'Ordre directement.



Membres dont le certificat d'inscription a été suspendu parce qu'ils n'ont pas répondu aux exigences du renouvellement annuel en 2010-2011

Par Colleen Myrie, directrice des Services d'inscription

Chaque année, l'Ordre publie la liste des membres ayant fait l'objet d'une suspension. Le but de cette liste est d'informer les employeurs d'audiologistes et d'orthophonistes dont le certificat a été suspendu, mais qui continuent peut-être d'exercer.

Lorsque le certificat d'un membre est suspendu, un dossier permanent de la suspension est versé au tableau public disponible dans le site Web de l'Ordre à www.caslpo.com. Ce renseignement sera ensuite fourni chaque fois qu'une personne vérifie le statut d'inscription du membre.

Présentement, les membres suivants de l'OAOO ont été suspendus parce qu'ils n'ont pas satisfait aux exigences de renouvellement annuel de leur certificat pour 2010-2011 conformément à l'article 24 du Code des professions de la santé (établi en vertu de la *Loi sur les professions de la santé réglementées*) :

N° du membre	Nom du membre
1295	Catherine Crossan
1465	M. Joy Gilbert
1700	Juleen Kleiman
2294	Karen Faye Silburn
2723	Jo-Anne H. Dawson
3273	Faye Robin Shedletzky
3646	Dorene Hookey
4820	Shirin Saleh
5171	Felicia Joleen Barzaghi
5208	Amanda Jolan Mauerberger

ARTICLE DE FOND

PROFIL DU CONSEIL DE L'ORDRE : MARY SUDDICK

Par Sherry Hinman



Il serait difficile, sinon impossible, de trouver dans l'histoire du Conseil de l'Ordre une personne ayant consacré plus d'années à titre de membre que Mary Suddick. Mary comptait parmi les membres du premier Conseil en 1993 et

elle a complété les trois mandats maximums de trois ans alloués avant de partir, sans doute à contrecœur, neuf ans plus tard. Les règles permettent aux membres du Conseil de revenir et Mary, de retour en 2005, en est maintenant à sa sixième année de sa deuxième participation.

Mary est membre représentante de la profession au Conseil de l'Ordre, orthophoniste et l'un des deux représentants au Conseil pour le district 2 (région du centre

de l'Ontario). Elle est actuellement vice-présidente pour l'orthophonie, membre du comité consultatif de l'orthophonie et a été présidente du comité d'inscription depuis son retour.

Elle a occupé diverses fonctions lors de ses mandats antérieurs. « J'ai présidé le comité des relations avec les patients, j'ai été membre du comité des plaintes et j'ai fait partie du bureau avant d'être vice-présidente. »

En plus de son travail au sein des comités, Mary a toujours été impliquée dans divers projets du Conseil depuis son arrivée, il y a 18 ans. « Les premiers temps, il y avait beaucoup de relations publiques à faire. Et nous avons élaboré une politique de prévention des abus de nature sexuelle et créé le programme de mentorat. Il y a eu l'adoption de plusieurs nouvelles lois, comme celles sur la mobilité de la main-d'œuvre, l'accès à l'information. Nous avons dû réviser les règlements. »

Mary a été particulièrement active dans le dossier de l'évaluation par les pairs. « Le concept de l'évaluation par les pairs a débuté autour de 2001. Le comité d'assurance de la qualité y a participé, et il a fallu beaucoup de travail pour appliquer le résultat aux cliniciens dans tous les milieux. J'ai moi-même été évaluée par un pair et je suis ensuite devenue pair-évaluatrice pendant quatre ou cinq ans. Les personnes paniquent parfois quand elles doivent être évaluées, mais je leur rappelle que je suis une pair. C'est un processus coopératif et j'ai beaucoup aimé y participer. »

Son rôle au Conseil se réduit à un objectif clair, dit-elle : faire la promotion de services de qualité. « C'est toujours la question. Notre mandat est de protéger le public, mais des membres nous ont déjà dit qu'ils ont l'impression que nous ne sommes pas présents pour eux. Mais nous défendons des services de qualité. C'est du soutien sur toute la ligne. »

Mary a également été très active au sein de l'OSLA et a collaboré à des projets de l'Association avant même la création de l'Ordre. Il était donc naturel pour elle de contribuer aux projets conjoints entre l'OSLA et l'OAOO. « Nous avons entrepris plusieurs projets avec l'OSLA. Nous ne pouvons pas nous battre contre les compressions d'emplois, mais nous voulons que le public sache, par exemple, qui sont les professionnels avec lesquels ils font affaire. Est-ce un orthopédagogue, un orthophoniste ou un audiologiste? C'est pourquoi nous avons des règlements administratifs sur le personnel de soutien. Les gens doivent vérifier le titre de la personne. Ils doivent aussi savoir à quoi s'attendre : voici les services que vous pouvez vous attendre de recevoir, la rétroaction et le suivi, les rapports, les objectifs, etc. »

Mary estime pouvoir apporter une perspective unique au Conseil de l'Ordre en tant que thérapeute en première ligne. « J'ai travaillé dans plusieurs milieux différents : des centres préscolaires, des hôpitaux, des écoles, des CASC, etc. Je suis également membre de l'Ordre et je dois rendre des comptes pour toutes les questions sur lesquelles nous votons. Nous devons fonctionner en tenant compte de toutes les lois. Comme c'est mon travail, je trouve que je suis réaliste. »

Mary travaille comme orthophoniste de conseil scolaire à Toronto. Elle fait des

évaluations et développe des programmes pour des élèves dans des classes régulières et pour d'autres élèves ayant des besoins particuliers. Elle aide les enseignants et réfère les enfants au CASC, au besoin. « J'aimerais une composante qui soit davantage thérapeutique, et traiter toutes les dimensions de l'enfant. J'ai de la chance. Je travaille pour un excellent conseil scolaire. » Mary a également un cabinet privé, situé à Markham, loin de la région du conseil scolaire car elle veut éviter tout conflit d'intérêts. « Lorsque les familles me demandent si je peux les aider dans le privé, je leur dit de consulter le site Web de l'OSLA. »

Mary se passionne pour la défense des intérêts et c'est le trait commun de toutes ses activités. « J'adore vraiment défendre les intérêts des enfants, aider les parents à naviguer dans le système, les impliquer et appuyer les enseignants. »

À la fin de la journée, après toutes ses activités au sein du Conseil de l'Ordre, son cabinet privé et son travail au conseil scolaire, il ne reste plus beaucoup de temps. Elle aime magasiner (ou faire du shopping thérapeutique pour utiliser son expression). Elle aime aussi voyager et elle fait quelques voyages chaque année.

Lorsque je lui ai demandé quels sont ses projets d'avenir, elle a répondu qu'elle n'est pas prête à décider. La retraite? « Peut-être. Dans quelques années. Mais je garderais ma pratique privée. J'adore mon travail de thérapeute, travailler directement avec toute la famille. Ce n'est pas toujours comme ça à l'école. En milieu scolaire, nous avons le côté social et émotif. C'est à plus long terme. Et l'on travaille avec le thérapeute scolaire – c'est intéressant. »

Ayant 15 ans à son actif au Conseil (et ce n'est pas fini), Mary n'a que de bonnes choses à dire au sujet de son expérience à titre de membre du Conseil. « L'Ordre est un organisme très positif. Il y a des membres qui hésitent, mais je les encourage de s'impliquer au sein du Conseil ou d'un comité. Les représentants du public au Conseil appuient beaucoup les professions – ils sont notre lien avec le ministère. Nos membres ne savent peut-être pas qu'ils peuvent assister aux réunions du Conseil. N'importe qui peut venir. L'Ordre a accompli beaucoup. Nous voulions qu'il soit créé pour avoir la reconnaissance

des professions. Les membres devraient s'impliquer. »

Sherry Hinman est rédactrice et réviseuse indépendante. Elle est également professeure

au programme d'assistants en troubles de la communication au Collège Durham. Elle a été orthophoniste en milieu clinique pendant 14 ans et a siégé au Conseil de l'OAOO pendant 3 ans.

LA QUÊTE DE HEATHER HEAMAN POUR DES SERVICES DE QUALITÉ DANS LE SECTEUR COMMUNAUTAIRE

Par Sherry Hinman

Il y a, en coulisses, un niveau d'activité étonnant lié à la prestation de services d'orthophonie en milieu communautaire en Ontario, et pour chaque initiative, il y a fort à parier que Heather Heaman y est pour quelque chose. Heather est orthophoniste et présidente de Heaman Communication Services (HCS), un cabinet privé de services d'orthophonie desservant le sud de l'Ontario.

Heather offre des services aux centres d'accès aux soins communautaires (CASC) depuis 1989, et exploite son cabinet privé, HCS, depuis 1994. Il y a 14 CASC en Ontario et son cabinet en dessert cinq : Centre-Ouest, Mississauga-Halton, Centre-Toronto, Centre et Centre-Est.

Heather a expliqué la structure des services offerts par les CASC. « Les services d'orthophonie sont offerts dans le cadre du programme des soins à domicile et des Services auxiliaires de santé dans les écoles du CASC. Les services du programme des soins à domicile sont offerts aux personnes pour qui il n'est facile de sortir de la maison, là où la personne habite (domicile, foyer de soins de longue durée, foyer de groupe, etc.). »

Les Services auxiliaires de santé dans les écoles (SASE) sont des services de thérapie et de soins infirmiers offerts aux enfants qui ont des besoins pouvant affecter leur capacité d'apprendre en milieu scolaire. Les services sont offerts dans le cadre d'une entente entre le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (MSSLD), le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse et le ministère de l'Éducation. À l'intérieur de ce système, les services d'orthophonie sont divisés comme suit : les services de santé pour les troubles de la voix, de la résonance et les troubles moteurs de la parole sont offerts par le biais des CASC; les services d'éducation liés aux troubles du langage sont offerts par le biais des conseils scolaires, et

les services sont partagés entre ces deux ministères pour les troubles de phonologie, de fluidité et de l'articulation.

Ces séparations peuvent paraître simples, mais il y a des inégalités dans le système selon Heather. « Les services sont fournis au niveau régional par le biais des CASC et chaque CASC est responsable de décider de la façon de les offrir. Les conseils scolaires n'offrent pas tous le même niveau de services; certains conseils n'emploient pas d'orthophonistes alors que d'autres ont des programmes bien établis. » Le mandat des services d'orthophonie n'est pas établi au niveau du conseil scolaire.

Heather explique ce qui pourrait arriver si les services ne sont pas protégés. « J'ai peur qu'on ne protégera pas les services si des changements sont apportés à la structure de financement. On pourrait réduire les coûts aux dépens des services de première ligne. Le financement des services d'orthophonie a diminué dans le secteur communautaire. On manque de personnes pour défendre et faire valoir ces services. Le secteur communautaire et la profession traversent une période difficile. »

Beaucoup d'orthophonistes ont les mêmes préoccupations. Heather croit qu'il faut agir pour obtenir des changements. Elle milite donc fort pour des services appropriés et une prestation efficace des services. « Notre organisation est en mesure de présenter des points de vue variés parce que nous desservons plusieurs régions géographiques. »

Plus récemment, en collaboration avec Sharon McWhirter de l'OSLA, elle a participé à la préparation d'une réponse écrite au rapport final de Deloitte sur l'examen des Services auxiliaires de santé dans les écoles (SASE). En 2010, le MSSLD a demandé à Deloitte d'effectuer un examen des SASE en

Ontario. Heather et Sharon ont également participé à une consultation directe avec Deloitte au nom de l'OSLA.

Heather a participé à plusieurs initiatives de l'OSLA. Elle est notamment présidente des services communautaires depuis 2010. De 2009 à 2010, elle a été représentante de l'OSLA à la séance de consultation de l'examen tri-ministériel des SASE et de 2007 à 2009, coprésidente du groupe d'intérêt particulier de l'OSLA sur les SASE et collaboratrice à la réponse de l'OSLA au rapport de mai 2005, Réalisons le potentiel des soins à domicile – En route vers l'excellence grâce à la reconnaissance des résultats probants.

Depuis 2006, Heather participe activement aux activités de l'Alliance of Professional Associations for Community-Based Therapy Services (l'APACTS). L'APACTS est la voix collective des professionnels de la réadaptation œuvrant en milieu communautaire. L'Alliance comprend un ou deux représentants (habituellement le directeur général et une autre personne) de l'OSLA, de l'Association des travailleuses et travailleurs sociaux de l'Ontario, de l'Ontario Physiotherapy Association, de l'Ontario Society of Occupational Therapists et des Diététistes du Canada.

Les différentes associations représentent les intérêts mutuels des services de thérapie auprès de l'Association des centres d'accès aux soins communautaires de l'Ontario (ACASCO), du MSSLD et d'autres groupes d'intervenants et organismes de liaison pertinents. La mission de l'APACTS est de faire la promotion des services de thérapie offerts aux CASC par les membres des cinq professions représentées au sein de l'Alliance.

Heather a représenté l'APACTS, avec une physiothérapeute et une ergothérapeute, à une consultation directe avec Deloitte liée à l'examen des SASE. Elle a collaboré à la préparation d'une présentation par affiche au symposium de l'Ontario Home Care Association (OHCA) ainsi qu'à l'élaboration des énoncés de position de l'APACTS sur l'accès aux services de réadaptation en Ontario et à la mise à jour du guide de référence sur les services de thérapie offerts en milieu communautaire.

Elle a également participé à des sous-groupes de l'APACTS, notamment à une consultation avec le MSSLD sur la définition des services d'orthophonie dans la Loi sur les soins de longue durée et à une consultation avec l'Association des centres d'accès aux soins communautaires de l'Ontario (ACASCO) liée à la demande de propositions et aux documents de l'appel d'offres pour les contrats des fournisseurs de services communautaires.

Outre ses activités à l'OSLA et à l'APACTS, Heather est membre de plusieurs comités conjoints CASC/ACASCO, notamment le sous-comité de l'approvisionnement (englobant la protection des renseignements personnels, l'agrément, la standardisation des rapports, l'élaboration de mesures du rendement, les services cliniques et bien d'autres choses). Également, elle participe à une consultation sur les ressources humaines en santé visant à améliorer la compréhension des défis et des occasions liés au recrutement et au maintien de professionnels de la santé et des soins à domicile et d'autres enjeux.

D'autre part, Heather a participé au sous-comité conjoint des technologies de l'information, invité à se prononcer, entre autres, sur la stratégie proposée par l'ACASCO pour favoriser les communications électroniques entre les CASC et les fournisseurs. Elle a aussi été membre du comité directeur des relations et a contribué à renforcer la relation entre les CASC et leurs fournisseurs de services.

Heather est aussi active auprès de l'Association canadienne des orthophonistes et audiologistes. Elle participe à un comité consultatif dans le cadre d'un projet financé par Santé Canada pour développer un outil interprofessionnel de planification de gestion de la charge de travail en collaboration avec des ergothérapeutes et des physiothérapeutes de partout au Canada. Fondé sur des données probantes, l'outil vise à déterminer le modèle le plus efficace de gestion de la charge de travail et de prestation des services. Il devrait être disponible cet automne.

Heather a contribué à la commission pour un consensus sur la stratégie ontarienne de l'AVC et le système de réadaptation de l'AVC (2006-2007); au projet sur les meilleures pratiques en réadaptation communautaire des

maladies du cœur de la région ouest du Grand Toronto (de 2005 à 2007) et au comité consultatif du réseau sur la réadaptation de la région ouest du Grand Toronto (de 2007 à 2010).

Quand on voit toutes les activités auxquelles elle participe pour appuyer la profession en Ontario, il peut être difficile de se rappeler que Heather a aussi un cabinet privé. Heaman Communication Services emploie environ 44 orthophonistes à contrat. La plupart offrent des services à des organismes financés par le MSSLD, y compris des CASC, des hôpitaux et quelques clients individuels.

Son approche face à son cabinet va beaucoup plus loin que la simple embauche de cliniciens. Sa vision repose sur trois objectifs principaux : amélioration des procédés, utilisation des médias sociaux pour favoriser l'accès des orthophonistes aux ressources et utilisation de dossiers électroniques.

Au sujet du premier objectif, l'amélioration des procédés, elle a entrepris une formation dans le cadre du programme Six Sigma afin de consolider ses compétences. Six Sigma est une philosophie de gestion axée sur l'amélioration des processus. Heather a modifié en profondeur son entreprise ces dernières années grâce à la formation acquise à Six Sigma. « Je m'intéresse beaucoup à l'amélioration de la qualité. Les choses évoluent, mais il n'y a pas beaucoup d'entreprises qui ont à la fois une expérience en services de première ligne et qui offrent une formation en techniques formelles d'amélioration de la qualité. »

Heather aimerait acquérir une formation plus avancée et d'autres compétences qu'elle pourrait appliquer aux services de première ligne afin d'améliorer l'efficacité. « J'aimerais utiliser des techniques commerciales pour faire la promotion de l'amélioration de la qualité, des pratiques exemplaires et de l'efficacité en première ligne. »

Elle participe également activement aux efforts en vue de l'adoption de dossiers de santé électroniques pour les services

d'orthophonie. En 2008, elle a été finaliste du prix d'innovation en mise en œuvre de dossiers de santé électroniques de l'association COACH (Canada's Health Informatics Association) et, en 2006, elle a été candidate pour un prix d'excellence de l'ACASCO. Son cabinet, HCS, est un bureau sans papier depuis 2004.

Le plus grand défi de la prestation des services à domicile, selon Heather, est de mobiliser un nombre suffisant de cliniciens pour s'attaquer aux mêmes enjeux. « Plus que tout, je veux encourager les gens à participer à la défense des intérêts du secteur communautaire. Nous avons besoin de la voix des gens de toutes les régions de la province, pas seulement des personnes des milieux urbains. Évidemment, je comprends aussi pourquoi les gens hésitent à s'impliquer. Ce serait bien si au lieu de défendre et de réclamer des services, on pouvait se concentrer sur l'amélioration des services. Nous avons besoin que les gens parlent de leurs expériences et expriment leurs opinions. »

Sherry Hinman est rédactrice et réviseuse indépendante. Elle est également professeure au programme d'assistants en troubles de la communication au Collège Durham. Elle a été orthophoniste en milieu clinique pendant 14 ans et a siégé au Conseil de l'OAOO pendant 3 ans.

Heaman Communication Services
(www.heamancommunication.ca/)

Examen des Services auxiliaires de santé dans les écoles : rapport final, juillet 2010, Deloitte
http://www.health.gov.on.ca/french/publicf/contactf/ccacf/docs/deloitte_shss_review_report.pdf

Examen des Services auxiliaires de santé dans les écoles-Aperçu du projet (MSSLD)
www.health.gov.on.ca/french/publicf/contactf/ccacf/pdf/shss_overviewf.pdf

Centre d'accès aux soins communautaires
(www.ccac-ont.ca/)

Ontario Home Care Association
(www.homecareontario.ca)

APACTS (www.apacts.ca/)

L'ORDRE CRÉE UN GROUPE D'ÉTUDE SUR LES PEPRP

par Carol Bock, registratrice adjointe

À la lumière des changements à la Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées, l'Ordre a formé un groupe d'étude sur les PEPRP. Le groupe a tenu sa première réunion le 24 juin 2011. La tâche consiste à élaborer des modules qui permettront aux membres d'améliorer leurs connaissances, habiletés et jugement dans des domaines de pratique précis. Une analyse des dossiers soumis au comité des enquêtes, des plaintes et des rapports et au comité d'assurance de la qualité au cours des dix dernières années a permis de dégager quatre principaux aspects de la pratique :

- (1) normes de pratique,
- (2) professionnalisme/conduite/communication,
- (3) tenue des dossiers et
- (4) connaissance du cadre de réglementation de la profession.

Ces vastes domaines fourniront sans doute la matière pour la création de modules qui seront mis à la disposition des membres et qui feront partie d'une série d'outils que l'Ordre pourrait utiliser afin de veiller à ce que les membres exercent en respectant les normes établies.

L'Ordre aura besoin du précieux apport des membres pendant l'élaboration du contenu de ces modules et espère pouvoir compter sur cet appui.